

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **107 (1971)**

Heft 18

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

18

Montreux, le 28 mai 1971

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

éducateur

et bulletin corporatif

356

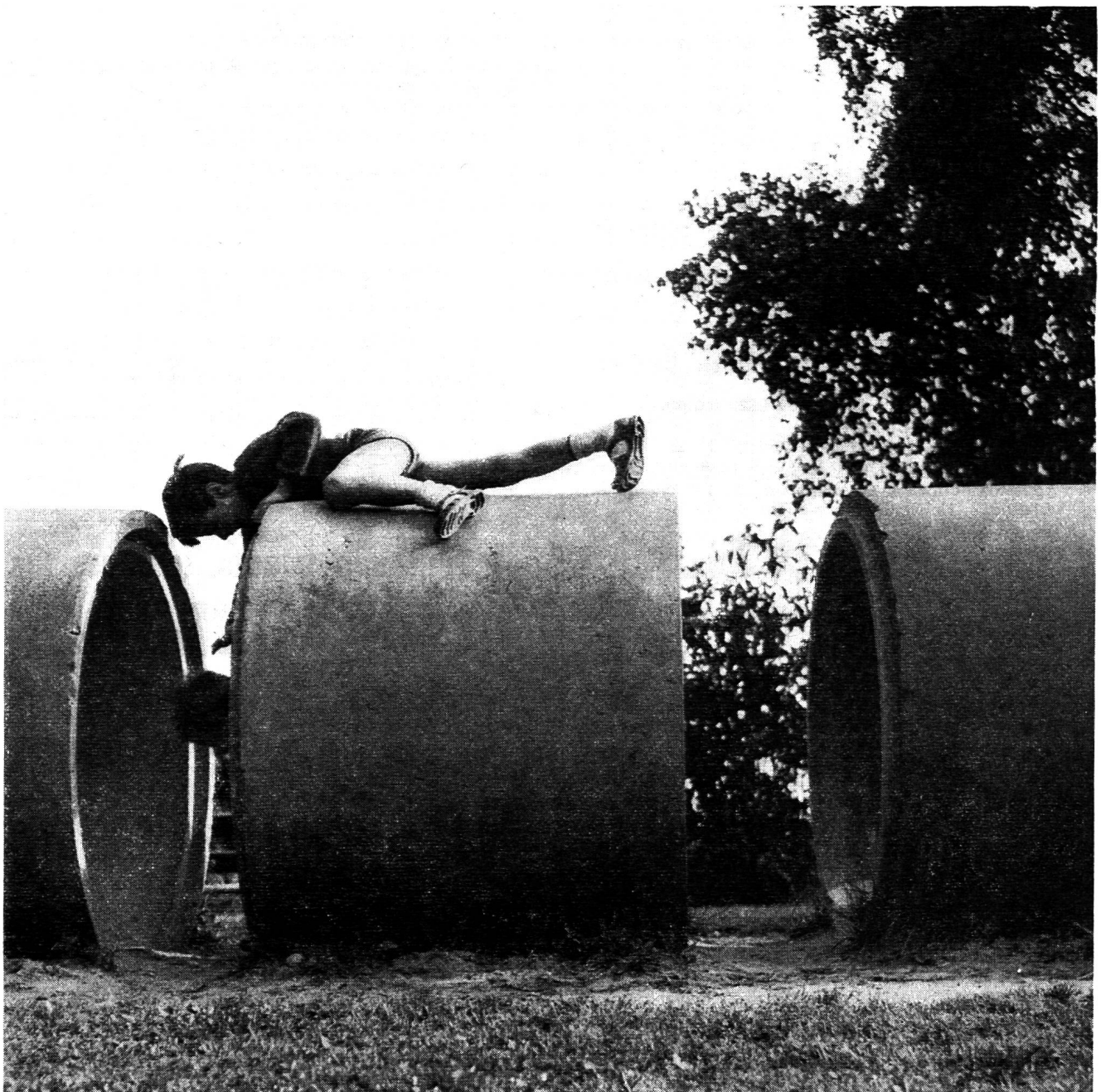


Photo Doris Vogt

« On voit l'importance du jeu dans le développement de l'enfant, dans la formation de sa personnalité et de sa socialisation. »

R. Cousinet



Funiculaire de Chaumont

sur Neuchâtel, altitude : 1100 mètres.

Région idéale pour courses d'écoles avec gratuité pour le personnel enseignant.

Renseignements : Direction, Neuchâtel

Téléphone (038) 25 15 46.

NOUVEAUTÉ

Donald H. Menzel

Guide des étoiles et planètes

Panorama de l'astronomie actuelle.

Documents inédits rapportant les étonnantes conquêtes de la science du ciel.

- atlas photographique
- 48 cartes du ciel
- 13 cartes de la Lune
- 61 photos et figures

rel. Fr. 32.—

DELACHAUX ET NIESTLÉ

Téléphérique du col de la Gemmi Sporthotel Wildstrubel 2322 mètres

Tél. (027) 6 42 01

L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles. Tous les dortoirs avec matelas mousse et chauffage électrique. Nouvelles installations sanitaires.

Nous conseillons aux maîtres d'écoles de faire la montée du côté valaisan avec le téléphérique et la descente à pied à Kandersteg en empruntant le facile chemin d'excursions.

Prospectus avec prix à disposition.

Léon de Villa, prop.

Pour vos courses d'école, la région de

BRETAYE-SUR-VILLARS 1800 - 2200 mètres

vous offre :

un panorama magnifique sur les Alpes françaises, valaisannes, vaudoises et la plaine du Rhône ;

de belles excursions et promenades au Chamossaire, Petit-Chamossaire et lac des Chavonnes.

Télesiège des Chavonnes et du Chamossaire.

CHEMIN DE FER BEX - VILLARS - BRETAYE

Votre conseiller technique : PERROT S.A. BIENNE

Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11



UNOSCOPI - UNIVERSAL

le projecteur idéal pour diapositives 5 x 5 cm et Filmstrips 18/24 mm.

Très robuste et lumineux, lampe 24 V/250 W avec objectif de 85 ou 100 mm, lampe et passe-vues

Fr. 462.20

Objectifs interchangeable 85, 100, 135, 150 et 180 mm. Passe-vues pour 2 ou 6 diapos.

Passe-films avec flèche incorporée.

Aquarium, dispositif pour préparation microscopique.

Exécution spéciale pour travailler depuis le pupitre du maître avec objectif super grand angle 38 mm, lampe et passe-vues. Fr. 521.—

BON

A envoyer à Perrot S. A., case postale, 2501 Bienne.

Je désire une démonstration de l'Unoscop

Envoyez-moi une documentation Unoscop

Envoyez-moi une documentation de votre programme

Adresse

N° de tél.

Pour vos tricots, toujours les LAINES DURUZ

Croix-d'Or 3
GENÈVE



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram N° 8

Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

ÉDITORIAL

Objectif SPR : la condition du corps enseignant primaire

Notre premier souci sera de nous situer dans la chimie de plus en plus compliquée du milieu pédagogique. Qui sommes-nous ? Nous sommes des institutrices et des instituteurs et nous voulons continuer à porter ce titre avec tout ce qu'il représente. Il n'est pas toujours facile de maintenir cette affirmation. Qui veut enseigner des jeunes de quinze ans, n'a plus les mêmes chances de pouvoir le faire en tant qu'instituteur que ses confrères d'il y a quinze ans. En effet, la limite de notre domaine est continuellement grignotée, rétrécie.

Attention, il ne s'agit pas de remettre en question l'unité de la fonction enseignante que nous appelions de nos vœux lors du Congrès 1970 et plus récemment dans l'éditorial du n° 16 de l'« Educateur ». Pourtant, force nous est de constater que :

- l'accroissement des exigences de la formation de l'instituteur au cours de l'histoire est inversement proportionnel à l'étendue de son action pédagogique,
- l'instruction des jeunes de douze à quinze ans échappe peu à peu aux instituteurs,
- l'instituteur qui veut améliorer sa situation matérielle doit non seulement quitter l'enseignement primaire, mais encore abandonner son titre.

Tout cela est-il nécessaire et inéluctable ? Nous pensons que non. La présence de l'instituteur en tant qu'instituteur devrait être la règle dans tous les établissements fréquentés par les jeunes de douze à quinze ans. L'actualité de ce problème est vivement ressentie par tous ceux qui voient avec inquiétude la dispersion des efforts visant à doter chaque canton d'une structure scolaire nouvelle hypothéquant ainsi l'élaboration d'une organisation scolaire romande cohérente.

Il est donc temps de clarifier le sort qui est fait à l'instituteur si nous pensons qu'il a encore un rôle à jouer dans la société actuelle. Mais ce n'est pas dans un esprit de corporatisme étroit que nous devons envisager notre action. Ce problème est celui de l'école primaire. Il faut admettre que notre enseignement primaire ne s'est pas toujours adapté avec la souplesse voulue aux profondes transformations économiques et sociales résultant de l'évolution technologique actuelle. Cette adaptation meilleure au monde de l'enfant doit être l'œuvre des enseignants et elle pose, à courte ou longue échéance, les problèmes suivants :

Sur le plan de l'organisation scolaire : une diminution des effectifs permettant une meilleure adaptation de l'enseignement aux différents niveaux, une promotion systématique des élèves d'un degré à l'autre allant jusqu'à la suppression des degrés, le maintien des élèves dans des classes hétérogènes jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, le développement d'une coordination scolaire tenant compte du pluralisme suisse et enfin une amélioration des services médicaux-pédagogiques en vue d'un dépistage rapide des troubles oculaires.

Sur le plan des programmes : la défense d'un programme-cadre par opposition au programme-catalogue, l'organisation cyclique de ces programmes, le décroisement des diverses disciplines, l'adaptation du programme de mathématique moderne et l'introduction au niveau primaire de l'étude d'une deuxième langue.

Sur le plan des méthodes : la promotion du travail par groupes et de l'enseignement programmé, des expérimentations cohérentes de non-directivité, la poursuite des expériences d'intégration des moyens audio-visuels et de la télévision en circuit fermé, enfin l'expérimentation visant à la suppression des devoirs à domicile et des notes.

Sur le plan des enseignants : la réalisation des thèses SPR sur la formation initiale et l'éducation permanente, la durée identique de formation pour tous les cycles de l'enseignement, l'adaptation et la valorisation de la licence en pédagogie, le passage de l'instituteur de l'omnivalence à la multi-valence, dans la liberté de choix, la promotion de l'équipe de maîtres, le décroisement des limites de l'action pédagogique de l'instituteur en tant que tel.

Sur le plan de l'organisation de l'information : le développement des instituts de recherche et de documentation pédagogique, la collaboration étroite des praticiens de l'enseignement.

Sur le plan de l'équipement : la réalisation d'écoles favorisant le travail individualisé, par groupes et le décroisement des classes.

Il est évident que la résolution de ces problèmes ne sera pas l'œuvre des enseignants seulement. Elle suppose un dialogue permanent avec les autorités.

Le Bureau exécutif SPR.

comité central

« Structures », oui à l'information intégrale

Session du comité central des 8 et 9 mai à Genève

Structures

PROBLÈME GÉNÉRAL

Siégeant en séance commune avec les membres de la commission « Structures », le Comité central SPR a examiné les modalités d'application concernant la suite à donner à cet important problème. Sous la présidence de J.-J. Maspéro, les délégués des associations cantonales présentent tout d'abord leurs points de vue respectifs sur la création d'un secrétariat permanent et son éventuelle affiliation syndicale.

SPV : les diverses sections vaudoises n'ont pas encore pris position et par conséquent il n'est pas possible encore de déterminer une position ferme de la SPV.

SPG : une assemblée générale a approuvé le rapport publié dans l'« Educateur » y compris la création d'un secrétariat permanent. Toutefois, cette assemblée ne s'est pas prononcée sur le problème de l'affiliation syndicale.

SPN : pour cette association, la position est définie intégralement et elle a été communiquée au CC par écrit. Nous vous donnons ci-dessous quelques extraits de cette lettre :

« ... Sur le plan pédagogique, il est indubitable que la SPR exerce une influence déterminante. Mais cette pression de la Société pédagogique romande ne s'exerce que dans le domaine pédagogique et c'est là, à notre avis, sa faiblesse... »

« ... Tant que la SPR demeurera une association de type corporatif, elle ne pourra pas exercer d'autre influence que dans le domaine pédagogique. Les enseignants romands ne pourront pas faire sentir une pression dans d'autres secteurs.

Or nous sommes persuadés que nous devrions, aujourd'hui, comme d'autres milieux, patronat, grandes industries, ouvriers solidement organisés, agir dans les grandes questions de l'heure. Agir aussi dans ce monde de dérèglement... »

« ... Or nous croyons qu'une Société pédagogique romande, section de l'Union syndicale suisse, atteindrait l'efficacité qu'elle recherche.

« Du fait qu'elle serait fédérée à d'autres associations parallèles, elle entretiendrait avec celles-ci des rapports continus qui lui permettrait d'exercer une influence sur tous les plans (fédéral, cantonal et local) pour des questions qui ne déploient pas seulement leurs effets sur ses membres, mais sur la collectivité tout entière.

« Ainsi, la SPR n'ignorerait aucun des problèmes afférents aux travailleurs, autant du secteur privé que du secteur public, et ses vues auraient acquis une ampleur considérable.

« Nous demandons donc que la SPR exerce une influence sur les affaires du pays. Et le seul moyen d'y parvenir est une affiliation à l'Union syndicale suisse. »

Comme on peut le constater, il s'agit d'une prise de position favorable à la création d'un secrétariat permanent pour autant qu'il soit rattaché à l'USS.

SPJ : la position de l'association jurassienne est aussi particulière. En effet la SPJ est la section pédagogique de la SEB. Elle possède donc déjà un puissant secrétariat et les implications financières de la création d'un secrétariat romand doivent être réfléchies. Les sections des différents districts doivent être consultées à ce propos. Si la SPJ n'est pas opposée à la poursuite de l'étude, elle adopte néanmoins une position de prudence.

SPF : il n'y a pas non plus chez nos collègues fribourgeois de position ferme en la matière. La SPF groupe les enseignants de langue française, le gros du travail corporatif étant fait par l'association des enseignants de langue française et allemande. Une augmentation des cotisations pose également de nombreux problèmes. Quant à l'affiliation à l'USS, elle ne pourrait intervenir, au mieux que dans une deuxième phase.

SPVal : la réforme des structures est admise, la création d'un secrétariat permanent également pour autant qu'il puisse jouer un rôle prépondérant au niveau administratif des associations cantonales. L'affiliation à l'USS ne saurait être envisagée. Quelques réserves sont faites à propos des dispositions proposées dans le cadre de l'assemblée des délégués.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 12 JUIN

En fonction des différentes interventions rapportées plus haut, le débat s'engage sur l'opportunité de maintenir l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 12 juin, à savoir de prendre une décision définitive sur l'ensemble de cet important problème. D'une manière générale, on estime que les délais imposés aux associations cantonales ont été trop courts. De plus, l'information n'est pas encore suffisante. C'est particulièrement le cas à propos d'une affiliation à l'USS, donc de la troisième partie du rapport de la commission « Structures ».

Après une longue discussion les décisions suivantes sont prises :

- L'AD qui prendra la décision définitive concernant le rapport « Structures » est reportée à l'automne ;
- L'AD du 12 juin est maintenue, un débat général d'information sur le problème y sera mené à l'issue duquel le CC demandera à l'assemblée l'autorisation de publier dans l'« Educateur » la totalité du rapport « Structures ». Les délégués auront reçu auparavant le rapport intégral.

AUTRES PROBLÈMES RELEVANT DES STRUCTURES

Composition de l'AD : l'augmentation du nombre des délégués de base est combattue par la SPV qui constate que la représentation n'est déjà plus proportionnelle à l'effectif des sections. De plus, l'introduction d'un droit de veto est trop dangereux pour les risques de paralysie qu'il pourrait entraîner. Finalement, le CC recommandera de ne pas modifier le nombre des délégués et de faire prendre les décisions à une majorité qualifiée (par exemple les trois quarts).

Lieu des AD : on est amené à constater que seule la presse locale fait mention des débats de nos assemblées de délégués. Le CC recommandera donc que ces assemblées aient lieu successivement dans tous les cantons romands.

Congrès : il est demandé que les résolutions de nos congrès aient un caractère plus impératif. Cette proposition est refusée, les congrès n'étant pas forcément représentatifs de l'opinion de la majorité. De plus, le lieu de ces congrès influence considérablement la représentation des différentes associations cantonales.

Mise en place du secrétariat permanent : l'organisation et la mise en fonction d'un tel organe devra se faire par paliers. Les modalités pratiques seront étudiées par le CC.

Enfin, le CC arrête l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 12 juin 1971. Elle aura lieu à Yverdon, salle du Conseil communal, à 15 heures.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'AD du 24 avril 1971
2. Structures :
 - a) réforme des structures (décision)
 - b) création d'un secrétariat permanent (information, discussion)
 - c) présentation intégrale du rapport et complément d'information sur sa troisième partie
 - d) publication du rapport complet (décision)
3. Organisation de la com. « Education permanente »
4. Divers.

Affaires courantes

« EDUCATEUR »

Notre collègue Maurice Besençon, appelé à un poste d'inspecteur, a donné sa démission de rédacteur de l'« Educateur ». Le CC envisage les problèmes de sa succession. Il ne manque pas de le remercier du travail accompli durant ces quelques derniers mois. Des propositions seront faites vraisemblablement à la prochaine AD dans le but de lui nommer un successeur.

La publication du bulletin bibliographique de la commission du choix des lectures retient l'attention des délégués. Il faut repenser globalement le problème et après un échange de vues, le CC décide de le reprendre lors d'une prochaine séance.

DÉLÉGATIONS

Le CC nomme ensuite ses délégués aux diverses rencontres ou congrès suivants : Séminaire international de Trogen, Colloque sur l'éducation permanente à Muttens (UNESCO), Rencontre de Dubrovnik.

IRDP

Le responsable de la section « documentation » de l'IRDP souhaite la participation active des enseignants dans cinq commissions de lecture. Le résumé de leurs travaux pourrait faire l'objet de publications dans l'« Educateur ». Toutefois les modalités pratiques de cette participation n'étant pas définies, le CC ne prend pas de décision et charge le bureau d'obtenir un complément d'information.

ÉDUCATION PERMANENTE

Le principe d'une telle commission ayant été admis par la dernière assemblée des délégués, le CC en définit maintenant l'organisation et le mandat :

La commission relève de l'assemblée des délégués, elle est composée de deux membres de chaque section et de 1 à 3 membres du CC. Elle désigne son président.

La commission étudie tous les problèmes touchant à l'éducation permanente et en particulier à celle des enseignants primaires. Elle s'informe auprès des organes responsables de l'éducation permanente, en Suisse et à l'étranger, des diverses conceptions et des orientations données au perfectionnement des enseignants.

Elle veille à la réalisation et à l'évolution des thèses du rapport SPR 1970. Elle propose au CC des interventions éventuelles auprès des autorités.

Elle établit un inventaire annuel des projets et des réalisations en cours en Suisse romande. Elle s'efforce de faire connaître les thèses de la SPR en la matière par la presse, la radio et la télévision.

Après approbation du CC, elle délègue un ou plusieurs de ses membres aux conférences, congrès ou journées d'étude consacrées à l'éducation permanente. Elle intervient énergiquement auprès des universités romandes pour que l'éducation permanente des adultes et celle des enseignants en particulier fasse l'objet d'études sérieuses et de réalisations rapides auxquelles elle serait associée.

Elle présente son rapport à l'AD annuel. Ce rapport est transmis au CC et aux sections un mois avant l'assemblée.

CIRCE

Etat des travaux : le fusionnement des programmes de travaux manuels et de travaux à l'aiguille jusqu'en 3^e année a été accepté. Il y aura différenciation après, assortie d'une amélioration des programmes cadres. En mathématique, le programme doit être adapté en diminuant les exigences dans les petits degrés et en favorisant une meilleure automatisation des « tables ». Le principe de l'étude du milieu est souhaité de la 1^{re} à la 4^e incluse. Dès la 4^e, on différenciera l'étude du milieu dans le sens de la géographie, de l'histoire et des sciences. Cette option nécessite une refonte complète du programme de géographie. Remarquons enfin que le terme « étude du milieu » a été remplacé par celui de « connaissance de l'environnement ».

Le bureau, les présidents de section et les délégués à CIRCE ont approuvé la désignation de M. J. Sommer, chef de service de l'enseignement primaire, comme quatrième représentant de la délégation jurassienne à CIRCE. Le nombre de voix dont dispose cette délégation n'excède pas les trois auxquelles elle a droit comme les autres délégations cantonales.

Autres problèmes : la commission d'apprentissage de la lecture (CIRAL) échappe au contrôle de CIRCE qui avait accepté l'expérimentation de la méthode de lecture préconisée. En conséquence, le CC demandera à la conférence des chefs de DIP romands que CIRAL soit considéré comme sous-commission de CIRCE.

AUTRES COMMISSIONS

Le CC, par la voix de ses délégués fait le point du travail accompli dans certaines commissions fédérales telles que : EDK, Commission des programmes, Commission de la formation des maîtres primaires de demain, Commission de l'enseignement secondaire de demain, etc.

MODIFICATIONS CONSTITUTIONNELLES

A la suite d'une initiative populaire, le Conseil fédéral propose entre autres à la SPR, pour consultation, une nouvelle rédaction des articles constitutionnels concernant l'ins-truction publique. Ce document sera transmis aux présidents des associations cantonales pour préavis. Il sera publié dans le prochain numéro de l'« Educateur ».

F. B.

Centre de formation continue « Le Pâquier »

OU EN SOMMES-NOUS ?

La constitution de FORMACO a eu pour conséquence première la dissolution du groupe de travail chargé d'entreprendre les études préalables à la création du centre. Il est remplacé dans cette tâche, loin d'être achevée, par le Comité central de FORMACO, formé de délégués de 14 associations suisses d'enseignants sur les 20 qui ont accepté les statuts de la fondation. Les sociétés initiatrices (SLV, VSG, SSTMRS, SPR) ont naturellement, et dans un souci compréhensible de continuité, désigné pour les représenter

au CC, les collègues qui avaient déjà participé aux travaux préliminaires (commission des cinq).

Le Comité central de FORMACO se trouve placé devant une situation difficile, qu'il a largement exposée à la première assemblée des délégués, tenue à Berne le 19 décembre. Le point a une fois de plus été établi lors de la dernière séance de CC, dernièrement à Berne.

FINANCEMENT

Au début de notre étude, nous avons prévu une somme de 3 millions pour la construction. Le projet Spielmann avait porté le chiffre à 6 millions. Enfin, les plans adoptés à la suite du concours d'architectes prévoient un coût de 6,5 millions. Mais ils datent de 1969-1970 et il faut, selon les milieux informés, compter avec un renchérissement des frais de construction de l'ordre de 22 pour cent pour la période 1971-1972. Ce qui nous conduit au joli total de 7,9 millions.

La collecte auprès du corps enseignant a jusqu'ici rapporté la somme de 140 000 francs. Elle n'est pas terminée et nous pouvons espérer parvenir à 200 000 francs. Nous pouvons également compter sur un don de 100 000 à 200 000 francs accordé par une Américaine pour des fondations de ce genre (le montant définitif dépendra de la décision des Services fiscaux de Washington). L'achat du terrain pourrait ainsi se faire sans problème. Mais l'édification ? Un calcul rapide nous montre que les charges annuelles s'établiraient comme suit : intérêts : 350 000 francs, amortissement 200 000 francs, salaires : 180 000 francs, soit un total de 730 000 francs.

Les associations professionnelles, qui ne possèdent pour la plupart qu'une fortune des plus modestes, peuvent-elles

se lancer dans une aventure si coûteuse sans appui extérieur ? Cela nous paraît impensable. Nous avons toujours estimé nécessaire de disposer de fonds mis à notre disposition par les pouvoirs publics.

Or les responsables qui ont poursuivi les contacts avec les chefs du Département de l'instruction publique n'ont reçu jusqu'ici aucune assurance formelle de ce côté. Faut-il renoncer ? Le comité de FORMACO ne le pense pas. Nous avons l'espoir chevillé au corps et nous mettrons tout en œuvre pour que notre projet se réalise, contre vents et marées.

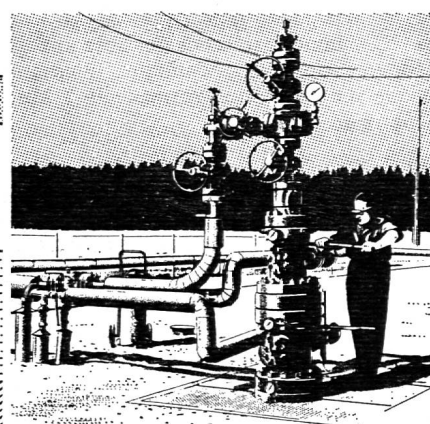
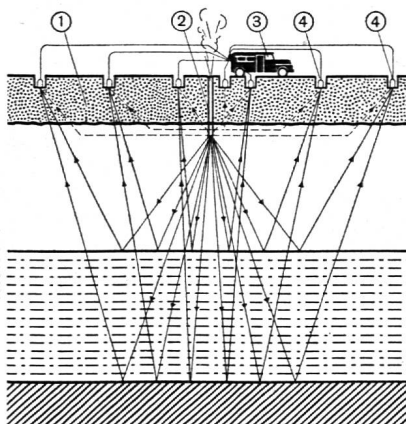
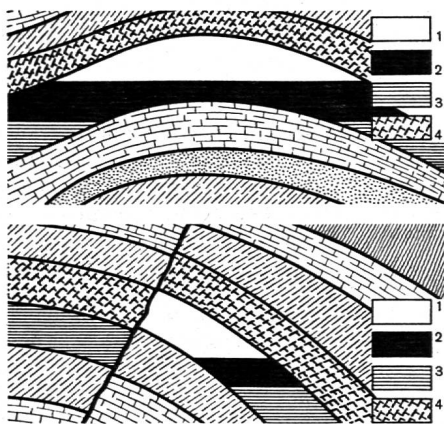
Si nous continuons à nous heurter à l'immobilisme officiel, nous nous tournerons vers les entreprises privées. Celles-ci sont tout aussi intéressées que nous à ce que l'enseignement dans notre pays suive sans trop de retard l'évolution d'une société dynamique. Pour elles, la formation continue n'est pas qu'un mot à placer avantageusement dans les discours électoraux, les sommes qui lui sont consacrées en sont la preuve.

Le CC de FORMACO proposera donc à l'assemblée des délégués de l'autoriser à procéder dès cette année à l'achat du terrain. Il prendra en même temps toutes les mesures utiles pour trouver les fonds nécessaires à la construction dans les plus brefs délais. Il tentera de nouvelles démarches auprès des cantons, des communes et de la Confédération car nous ne pouvons encore vraiment croire que les autorités compétentes laissent au secteur privé le soin de financer une entreprise dont la nécessité et l'urgence ne sont guère contestées et qui les concernent au premier chef.

Ce centre du Pâquier nous le voulons... et nous l'aurons.

Espérons qu'il ne s'agit pas là d'un « pari stupide » comme dirait « Le Canard enchaîné ».

Jean John.



Dossier d'information sur l'industrie gazière et les différents gaz

Le service de documentation de l'industrie gazière suisse vient d'éditer, à l'intention du corps enseignant, des feuilles d'information sur les différents gaz manufacturés, le craquage des hydrocarbures liquides et gazeux, le gaz naturel, les caractéristiques de ces gaz, les grands réseaux, le principe de fonctionnement des brûleurs.

Cette documentation très complète et abondamment illustrée, réunie dans un classeur, peut être obtenue gratuitement auprès du

Service de documentation de l'industrie gazière suisse
Département romand
Rue Pichard 12, 1003 Lausanne, tél. (021) 22 93 35

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

Cotisations 1971

Suivant décision du dernier congrès, elles s'élèvent à :

- Membres actifs**
(y compris cotisation de la section) **Fr. 85.—**
Les membres actifs des sections de Morges, Nyon, Rolle et Sainte-Croix qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations ne paient cependant que **Fr. 82.—**
- Membres auxiliaires**
(y compris cotisation de la section) **Fr. 20.—**
Les membres auxiliaires des sections de Morges, Nyon, Rolle et Sainte-Croix qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales ne paient toutefois que **Fr. 17.—**
(supplément pour l'« Educateur » : Fr. 17.—).
Nous sommes déjà en mai ; **votre société a donc un urgent**

besoin de vos versements et vous prie instamment de vous en acquitter sans tarder au CCP 10 - 2226.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, le bulletin de versement - carte de membre n'a pas été encarté dans le numéro 17, vous le trouverez dans le présent numéro.
Secrétariat central.

Initiation à la musique

Quels collègues auraient l'aimable attention de me faire part de leurs expériences visant à initier une classe primaire à la musique classique à partir de la chanson moderne ? sources, méthode, moyens, etc.).

*François Borgeaud, instituteur,
1261 Borex
Tél. (022) 67 11 13*

Louez votre maison à des professeurs hollandais/anglais. Possibilité d'échange ou location. **E. B. Hinlopen**, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

CAFÉ ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

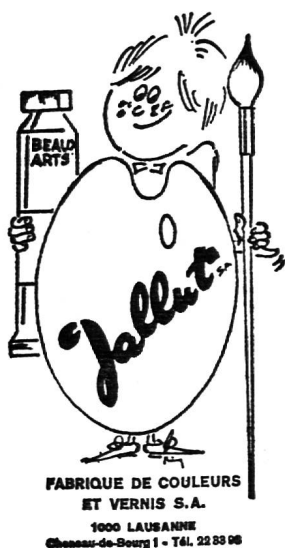
L. Péclat

L'art à l'école...

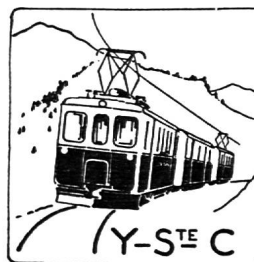
Oui... Et pour obtenir de bons résultats dans ce domaine, seuls des produits de qualité choisis chez le spécialiste sont à même de vous donner entière satisfaction !

Dessin, peinture, huile, gouache, céramique sans cuisson, émaux, linogravure, etc...

Voyez notre rayon
« Beaux-Arts »



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux
Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.



La course d'école
idéale !

**Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson**

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon.
Tél. (024) 2 62 15.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Revalorisation

Le Conseil d'Etat a admis la nécessité d'une revalorisation générale des traitements des fonctionnaires et du corps enseignant. Dans son rapport au Grand Conseil, rapport à l'appui des comptes de l'exercice 1970, on peut lire :

La diminution des crédits, déjà limités, empêcherait la croissance équilibrée de notre équipement dans des secteurs vitaux : logements, routes, épuration, écoles, établissements hospitaliers, etc.

Quant aux salaires des titulaires de fonctions publiques, ils sont actuellement au-dessous des normes appliquées par la majorité des autres collectivités, notamment par les grandes communes. Une revalorisation est devenue nécessaire, faute de quoi le recrutement du personnel, déjà difficile, deviendra impossible.

Rappelons que les propositions du Cartel cantonal VPOD à ce sujet comportent deux aspects : une revalorisation, laquelle devrait pouvoir intervenir dès juillet 1971, par l'octroi d'une allocation provisionnelle, et la refonte totale du système de classification des fonctions, étude de longue haleine, qui pourrait nécessiter un travail de deux ans.

Dans ce but, le cartel a proposé la constitution de commissions paritaires.

Intégration

La commission de réflexion pour l'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire a mis un terme à la première partie de son travail par l'élaboration d'un rapport. Ce dernier devra encore être soumis aux différentes instances intéressées, notamment aux organisations professionnelles. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir, lorsque ce document sera entre les mains du Comité central.

Nous remercions d'ores et déjà nos collègues Zweiacker, Bouquet et Brossin de la ténacité et de la clarté de vue dont ils ont fait preuve, dans l'esprit défini par la prise de position votée par la Trisannuelle de Boudry : la sauvegarde de l'originalité et de l'intégrité de la section préprofessionnelle.

G. B.

SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télesiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

PELLICULE ADHÉSIVE

 **HAWA**®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Finhaut — Emosson — Barberine
Chamonix — Mer de Glace par le chemin de
fer du Montenvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-
Saint-Bernard

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61
Service automobile MO 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43

Jura bernois

Toute correspondance doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis BOURQUIN, ch. des Vignes 5, 2500 Bienne, tél. (032) 2 62 54.

Calendrier pour le début de juin

MERCREDI 2 JUIN

- **Société pédagogique jurassienne (SPJ)** : Assemblée du Comité général, à 14 heures, à Tavannes (Hôtel de la Gare).
- **Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes (SBMEM)** : a) Assemblée des délégués, à 10 heures, à Berne (Restaurant « Innere Enge »). b) Assemblée générale, à 14 h. 30, à Berne (salle des conférences de la « Schulwarte », Helvetiaplatz 2).

SAMEDI 5 JUIN

- **Société jurassienne des maîtres de gymnastique (SJMGM)** : Cours d'athlétisme, dès 8 h. 30, à Saint-Imier (terrain de sports sis à proximité de la fabrique Longines).
- **Société des enseignants bernois (SEB)** : Assemblée préalable à l'assemblée des délégués (séance d'information réservée aux délégués et présidents de sections francophones), à 14 h. 30, à Moutier (Hôtel de la Gare).

MERCREDI 9 JUIN

- **Société des enseignants bernois (SEB)** : Assemblée des délégués, à 9 heures, à Berne (Hôtel du Gouvernement).

A propos du début de l'année scolaire en automne

Où en sommes-nous ?

DES DÉCISIONS

Le 15 février 1971, le Grand Conseil du canton de Berne a approuvé, à une forte majorité, la modification de la « Loi sur les écoles primaires et secondaires » ; il a du même coup rendu obligatoire le transfert du début de l'année scolaire à l'automne. Lors de la même séance, le Grand Conseil a également décidé de régler par voie de décret les modalités de passage d'un régime à l'autre, et cela encore avant la votation populaire sur la révision de la loi.

De quelle manière va se dérouler cette période de transition ? Quelles en seront les conséquences pratiques ? On ne possède encore que fort peu de renseignements à ce sujet. C'est pourquoi le Comité cantonal de la Société des enseignants bernois (SEB), dans sa séance du 24 février, a confié la charge de mener une enquête à ce propos à M. Urs Kramer, maître secondaire à Berne, président du groupe de travail qui avait été précédemment constitué pour s'occuper des problèmes de coordination ; une tâche semblable a été attribuée, pour le Jura, au soussigné, membre du même groupe de travail.

A noter que des collaborateurs de la Direction de l'instruction publique, ainsi que plusieurs hommes politiques, ont approuvé et appuyé l'initiative prise dans ce domaine par la SEB.

UNE ENQUÊTE

Un questionnaire, élaboré par M. Urs Kramer et traduit par le soussigné, a été distribué à 500 exemplaires : 250 dans chacune des parties linguistiques du canton. Il requérait, de la part d'enseignants de tous les degrés et tous les types d'écoles, et même de la part d'autorités scolaires ainsi que de représentants de l'industrie et de l'économie, des réponses en rapport avec deux solutions possibles :

- le passage du printemps 1972 à l'automne 1973 doit-il se faire en une « année longue » (15 à 18 mois) ou en deux « années courtes » (12 et 6 mois ou 2 fois 9 mois) ?
- quels sont les avantages et les inconvénients de ces deux variantes en ce qui concerne l'organisation et le contenu de l'enseignement, les examens de passage aux écoles supérieures, la santé des élèves, les conséquences financières pour les communes, etc. ?

LES RÉPONSES

Pour différentes raisons — il fallait notamment tenir compte du délai nécessaire à l'élaboration du futur décret — le temps de réponse qui fut accordé était assez court : une semaine environ. Dans le Jura, il s'y ajoutait l'inconvénient que cette consultation tombait en fin d'année scolaire !

En dépit de quoi les responsables de l'enquête ont reçu en retour 200 questionnaires annotés : 125 pour l'ancien canton et 75 pour le Jura (soit un pourcentage de réponses de 50% dans la partie alémanique et de 30% dans la partie francophone du canton). Ce qui ne veut pas dire que 200 personnes seulement se sont préoccupées de l'affaire : bon nombre de réponses, en effet, émanaient de groupes (dont l'effectif, dans le Jura, variait de 2 à plus de 10).

Il est impossible d'entrer ici dans le détail des opinions exprimées. Elles sont si diverses, voire si nettement contradictoires, qu'il a fallu, rien que pour recenser celles émises par les Jurassiens, un « catalogue des réponses » fort de près de 50 pages photocopées...

QUELLES CONCLUSIONS EN TIRER ?

A lire cela, quelques-uns partageront peut-être l'irritation de celui qui répondit assez vertement aux organisateurs de l'enquête que « les pédagogues n'ont guère le sens des réalités ni de l'efficacité ».

Mais, insistons là-dessus, il ne s'agissait pas d'arriver à une conclusion nette, à un choix sans appel entre l'année courte et l'année longue, ni d'élaborer une recommandation à l'intention de la DIP quant à la solution à choisir. Le but de l'exercice était de faire apparaître, aussi objectivement que possible, dans leur étendue et leur complexité, tous les problèmes qui se posent, en rapport avec la période transitoire, à tous les degrés scolaires et dans tous les domaines où l'enseignement est impliqué.

De ce point de vue-là, les « catalogues de réponses » obtenus constituent de précieux documents de travail. D'autant plus que le dépouillement des questionnaires s'est fait de deux façons :

- là où il s'agissait de donner des réponses courtes et précises, les résultats ont été indiqués en chiffres ;
- pour les réponses plus différenciées, on a mentionné les noms de ceux qui les ont émises.

LES CONSÉQUENCES

L'ensemble de ce travail a permis de tirer au moins cette conclusion : le problème est extrêmement complexe, dès qu'on veut l'aborder dans tous ses détails pratiques ; et il n'est pas possible de lui trouver une solution, étant donné l'urgence de celle-ci, sans que quelqu'un s'y consacre à fond et à plein temps.

La DIP — en possession des deux « catalogues de réponses » depuis le 17 mars et le 28 avril — s'est immédiatement rendu compte de cette évidence. Elle a pris sans tarder les mesures nécessaires :

— en déchargeant de son enseignement, pour un an, M. Urs

Kramer, principal réalisateur de l'enquête, et en lui confiant la tâche d'étudier tous les aspects du problème qui devront être pris en considération dans le futur décret ;

— en désignant, pour seconder M. Kramer dans son travail, un groupe d'experts qui a tenu une première séance le lundi 17 mai.

Il est évidemment trop tôt pour savoir dans quelle direction s'orienteront ces travaux. Mais nous y reviendrons dès que ce sera possible.

Francis Bourquin.

fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

De midi à minuit avec Freinet à Cormanon

MIDI

Cent soixante maîtres et maîtresses du 4^e arrondissement décident de répondre à l'appel de M. Jean-Marie Barras, inspecteur, qui les a invités à venir s'informer sur la pédagogie Freinet lors de la réunion facultative du mercredi 28 avril à l'Ecole de Cormanon. Ils y sont accueillis par l'exposition « Art enfantin » qui étend son labyrinthe de fraîcheur colorée du hall d'entrée jusqu'à la salle de réunion.

13 HEURES 30

M. l'inspecteur ouvre la séance d'information en présentant les personnalités invitées à donner un exposé de la pédagogie Freinet : MM. Jean Ribolzi, président du Groupement romand d'école moderne, Marcel Yersin, instituteur lausannois, Lot et Aberé, maîtres français de l'Yonne.

Premier impact : un film tourné dans une classe « Ecole moderne » montrant des peintures enfantines sur des musiques improvisées. M. Yersin commente ce court métrage en insistant sur les résultats auxquels on aboutit lorsque le maître sait donner la possibilité aux élèves de s'exprimer par la peinture libre dans une ambiance de confiance revalorisante et d'encouragement.

Deuxième impact : l'information de base apportée par M. Ribolzi sur la pédagogie Freinet, en suivant le thème « rapport maître-élèves ». Cet exposé d'une heure provoqua dans l'auditoire des réactions diverses suivant le problème touché : attitudes du maître, buts de l'école, valeur des programmes et des leçons, liberté et expression des enfants... Le conférencier prétendit, en conclusion que les rapports « maître-élèves » ne sont plus des problèmes lorsque le maître fait sa part et permet à ses élèves de faire la leur.

16 HEURES

Un forum permet aux enseignants de mettre en discussion les propos percutants exprimés dans les heures précédentes.

L'audace outrancière et une certaine anarchie pédagogique choquent la majorité de maîtres présents, lesquels sont coutumiers de programmes progressifs et de leçons bien structurées. Et ces enseignants le disent sans détours. Mais tous sont d'accord de suivre leur inspecteur qui leur demande de se mettre sur la voie de l'esprit Freinet, cet esprit qui doit faire d'eux des entraîneurs et non plus des magisters.

17 HEURES 30

Freinet, face à ses juges fribourgeois, sort-il vainqueur une fois de plus ? Cent soixante enseignants, enrichis d'un esprit renouvelé, ne se retrouveront-ils plus « face à leurs élèves » mais « parmi eux » pour les aider à acquérir, non plus en premier lieu des connaissances, mais d'abord les qualités suivantes : esprit d'observation, aptitude à lire et à comprendre les textes, les plans, les barèmes, les graphiques, équilibre physique, capacité à comprendre autrui, esprit d'équipe et grande sociabilité, sens de la responsabilité personnelle et de la solidarité, sens critique, esprit de compréhension et de tolérance, désir de se cultiver, appétit de savoir, capacité d'adaptabilité faite d'optimisme et de dynamisme, un idéal enfin, pour que l'enfant de 1971 soit en l'an 2000 non pas un consommateur irréfléchi et désadapté, mais un adulte intelligent, capable de coopération, de jugement et de changement. Qui sait ? Merci pour l'espoir M. Freinet !

19 HEURES 30

Visite commentée de l'exposition « Art enfantin ». Jamais cette exposition n'aurait pu avoir lieu sans le dynamisme de M. Serge Handrick, instituteur à Cormanon et de M. Marchon, concierge. Ces œuvres d'enfants français et suisses nous ont révélé la richesse des possibilités d'expression des enfants. Elle a provoqué chez les adultes le regret de ne pas avoir été enfants dans de telles écoles.

20 HEURES 30

Une centaine de parents ont remplacé les maîtres de l'après-midi et se sont rangés sous la houlette du meneur de jeu, M. Barras, qui s'est entouré d'une brochette de personnalités : MM. A. Maillard, président de la Conférence cantonale des inspecteurs, F. Ducrest, directeur de l'Ecole normale des instituteurs, J. Monney, professeur de méthodologie à l'EN, A. Overnay, directeur des Buissonnets, J. Ribolzi et M. Yersin du GREM, G. Rochat, maître OP.

Le premier problème abordé sera discuté longuement et fera sa réapparition à plusieurs reprises dans la soirée : ne donne-t-on pas une importance exagérée aux connaissances en les plaçant en tête de l'échelle des valeurs ? Répondant immédiatement au meneur de jeu, M. Ducrest, professeur à l'ESG, pense que les examens d'admission sont dépassés car ils ne tiennent compte que des connaissances, mais qu'on ne pourra les supprimer, et par ce moyen faire

disparaître la peur qui tenaille parents - enfants - maîtres concernés, que le jour où notre système scolaire sera réorganisé sur un plan horizontal, à l'exemple des « Gesamtschulen » allemandes. En attendant ce jour heureux, il exige de l'école qu'elle voue toutes ses forces à instruire les enfants afin qu'ils réussissent dans la vie.

M. A. Thévoz regrette que la plus grande partie des parents ne demandent à l'école que des connaissances, au lieu de se grouper en associations et de travailler à sensibiliser l'opinion dans le sens d'une remise à jour logique de l'échelle des valeurs. M. Sporenberg prend le relais et suppose que cela vient du fait que les parents ont été conditionnés par cette course aux connaissances lorsqu'ils étaient, eux, à l'école et qu'ils n'ont pas encore compris la nécessité d'un « aggiornamento ». L'école des parents est née pour les informer et faire disparaître cette carence. Ces deux interpellateurs ont la possibilité à ce moment-là d'exposer les grandes lignes du programme des associations dont ils sont respectivement les présidents.

M. Maillard prétend qu'on doit faire confiance aux maîtres : ils savent, maintenant déjà, élaguer les programmes trop copieux, chercher parmi nos structures branlantes celles qui ont valeur d'éternité et, citant l'exemple d'un maître présent au forum, parvenir à un enseignement intelligent, sans bachotage, qui donne un équilibre général aux enfants, les fait passer à l'école secondaire sans douleur et les place au haut de la pyramide du second cycle. Le maître concerné fait un acte de foi passionné en la valeur de l'école pour aider les enfants à trouver leur équilibre intellectuel, moral, affectif, physique et social sans aucune course débiliteuse aux connaissances.

Passant à un deuxième problème, un parent propose de rendre obligatoire les classes enfantines afin d'éviter les différences de niveau que l'on constate à l'entrée de la première classe. Cette proposition est appuyée par M. Bouverat, président de la Commission scolaire de Villars-sur-Glâne, qui demande en plus qu'on multiplie les classes OP. On leur répond qu'une trentaine de classes OP s'ouvriront encore, qu'elles feront partie du deuxième cycle

sans être rattachées aux écoles secondaires et que, d'autre part, la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire pourrait faire s'ouvrir plusieurs classes enfantines si certaines conditions locales sont remplies.

M. F. Ducrest prend la parole pour rassurer chacun sur l'esprit dans lequel CIRCE rédige les nouveaux programmes de l'Ecole romande : ces programmes sont basés sur un empirisme éclairé par les données de la psychopédagogie moderne. CIRCE se soucie également de l'aspect financier de la réforme des programmes. Pour éviter tout excès, l'Ecole romande éditera son matériel d'enseignement plutôt en fiches amovibles qu'en livres.

Un parent demande que les maîtres qui veulent utiliser les techniques Freinet soient aidés et encouragés par les inspecteurs et les commissions scolaires. M. Maillard, au nom des inspecteurs, assure qu'ils n'empêcheront jamais un maître intelligent, qui a suivi les stages de formation ad hoc, de travailler avec ces techniques. Mais il demande que ce maître ne se mette à la pratique que le jour où il sera prêt et qu'il fasse cette mutation de méthode petit à petit, en prenant exemple sur M. Yersin qui a fait sa révolution en 6 ans.

MM. Rochat, Ribolzi et Lot terminent la ronde des prises de positions par un couplet de louanges à l'égard des inspecteurs fribourgeois qui permettent aux maîtres de travailler, de chercher, de se recycler dans une ambiance favorable et dans les meilleures conditions.

MINUIT

M. l'inspecteur Barras clôt le forum en adressant ses remerciements aux personnes présentes et à la commune de Villars qui met régulièrement ses locaux de Cormanon à disposition du corps enseignant du 4^e arrondissement. Il donne rendez-vous à chacun pour un prochain débat au cours duquel on rouvrira le dossier des problèmes scolaires, en espérant que ceux qui ont été abordés ce soir auront passé de vie à trépas.

M. C.

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Ce pays aux greniers vides

La nature ne fait que des sujets uniques. Chaque individu n'a d'égal que lui-même. Diversité et harmonie...

Jean Follonier est précisément l'un de ces êtres, homme marqué par la terre, nature généreuse et de bon sens, esprit à la fois ouvert à l'avenir et profondément attaché aux valeurs du passé.

Ce collègue vient de nous livrer son dernier livre : « Les Greniers vides » et d'ajouter ainsi un fleuron nouveau à la nomenclature des ouvrages qu'il a publiés jusqu'à ce jour.

M. Fernand Deslarzes, inspecteur scolaire, en a fait une présentation originale par un contact plus direct et plus profond avec son auteur. Je reproduis ci-après son article paru dans l'« Ecole valaisanne » d'avril dernier.

V. D.

Le Valais terre de contrastes... Voilà une affirmation de l'espèce tous-terrains, qui ne requiert pas de rigoureux

apports de preuves, tant elle paraît appartenir au monde des évidences :

Une nature qui allie le ténu et le colossal.

Un paysage tour à tour familier et hostile.

Munificence et âpreté. Harmonie et extravagance.

Des hommes à la mesure de la terre.

Un Vieux-Pays qui éclate de jeunesse. Un tronc millénaire d'où jaillissent de toute part des surgeons impatients.

Une vallée cellier où fermentent des crus nouveaux, sous l'œil poussiéreux des bouteilles vénérables, prison des soleils disparus...

De la légende à la réalité. De la réalité à la fiction...

Les poètes poussent leur charrue dans les champs du Vieux-Pays, et les gerbes de leur récolte s'entassent au soleil,

Des récoltes ? Le Valais du bisse et du seigle serait-il le seul capable de faire vibrer la lyre des poètes ?

Les nourritures d'aujourd'hui, à base de kilowatts et de nuitées peuvent-elles encore fournir un aliment à la mesure de notre faim ?

Le récent ouvrage de Jean Follonier **Les Greniers vides** nous restitue des images propres à éveiller, dans l'âme du Valaisan sexagénaire que je suis, la nostalgie des enfances envolées...

Jean Follonier ? Un homme carré d'épaules et d'opinions ; une sorte de barde indomptable dont l'œuvre tout entière résonne comme une pavane pour une époque défunte...

Un résistant de la moderne guerre froide ? Un esprit chagrin, rétif aux mutations nécessaires ?

Jean Follonier n'a rien du misanthrope de village. Sa mine reflète la joie de vivre. Il arbore à l'occasion le sourire de l'homme sensible à l'ironie du monde, de celui qui ne prend pas les vessies, fussent-elle éclairées au néon, pour la « Sainte Ampoule ».

Son œuvre suscitant des questions, il m'a paru séant de les poser à l'auteur lui-même, qui a bien voulu y répondre en toute simplicité.

1. Jean Follonier, le titre de votre dernier ouvrage **Les Greniers vides** résonne d'une façon quelque peu lugubre aux oreilles des Valaisans. Faut-il l'interpréter comme un avertissement ou une espèce de signal d'alarme ?

— *En effet, nos greniers sont vides, remplacés par les produits surgelés. Nos réserves de vivres et d'espoir semblent devenues inutiles. Qui alarmer ? On ne remplacera pas nos trésors perdus avec des mots. En écrivant « Les Greniers vides » comme « Valais d'Autrefois », j'ai avant tout alarmé mon cœur. Je le sais : tout est irréversible, mais ne peut-on pas, au moins, garder le souvenir ?*

2. L'ensemble de votre œuvre (livres et articles) manifeste la fidélité à une certaine idée centrale. Pourriez-vous la définir ?

— *Ma conviction profonde est que ce pays ne commença pas à notre naissance. J'essaie de le démontrer.*

3. Cette œuvre paraît refléter le regret des formes de vie disparues. Pensez-vous que le monde d'aujourd'hui offre moins de matières au rêve et à la poésie ?

— *Les nouvelles géométries du monde, elles aussi, offrent matière au rêve et à la poésie. Cependant, il est difficile de jouer, en même temps, de l'ocarina et de la guitare électrique.*

4. Je suppose que vous acceptez tout de même la plupart des réalisations de notre temps. A quelles conditions les ressentez-vous comme de réels bienfaits ?

— *Cette époque est magnifique et elle nous apporte de réels bienfaits. On peut les accepter joyeusement, sans rien renier, cependant.*

5. Si l'on vous chargeait de veiller aux alentours du temple, quelles formes d'outrages au pays pourchasseriez-vous avec le plus d'acharnement ?

— *Si je devais être ce dogue à l'entrée du temple, je veillerais à l'envahissement de la laideur sous toutes ses formes. Mais je ne suis pas le gardien du temple...*

6. Le Valais moderne vous paraît-il vraiment infidèle aux valeurs du passé ?

— *Je ne parlerai pas d'infidélité, mais plutôt d'insouciance. On vit intensément le présent, sans un regard, au moins amical et reconnaissant, vers le passé.*

7. Votre attitude trouve-t-elle l'écho favorable que vous souhaitez ?

— *Les Valaisans « du dehors », du Canada et de l'Australie, par exemple, sont demeurés fidèles. Ceux-là, très nombreux, m'écrivent. Mes neveux, par contre, ont tendance à me considérer comme un article de musée...*

8. Les poètes, c'est bien connu, aiment le Valais. Cet amour leur est-il rendu ?

— *Le poète, l'artiste en général, est considéré comme un fainéant. On le tolère dans la mesure où il n'a pas besoin de l'assistance publique pour vivre.*

9. Pensez-vous que les manifestations dites folkloriques

soient de nature à entretenir ou à réveiller l'attachement à d'authentiques valeurs disparues ?

— *Tout d'abord, à mon avis, il y a trop de manifestations à but touristique. Elles n'apportent rien ; au contraire, elles déforment le vrai folklore. Les robes mitées d'un cortège folklorique me font toujours sourire...*

10. L'école a certainement joué un rôle dans l'évolution des mœurs. Ce rôle, à votre avis, ne revêt-il que des aspects positifs ?

— *Je crois que l'école valaisanne, dans l'ensemble et jusqu'à ce jour au moins, a su temporiser cette frénésie actuelle dont la tendance est de tout renier et de tout remettre en question. Je souhaite qu'elle continue dans cette voie.*

11. Quelle devrait être, selon vous, l'action de l'école dans une perspective de restauration des valeurs ?

— *L'écolier valaisan, pas plus que les autres, ne doit vivre en marge des exploits d'« Apollo », par exemple. Doit-il, pour autant, ignorer qu'il eut un grand-père ? Il me semble qu'on devrait, dans nos écoles, au moins une fois par semaine, sous quelle forme que ce soit, faire une remontée vers le passé — en dehors du rigoureux programme d'histoire — afin que l'oubli ne vienne pas trop vite.*

12. Pour terminer, m'autorisez-vous à vous poser une question d'ordre pratique ? Comment et quand écrivez-vous ?

— *Depuis longtemps, je me suis fixé comme discipline d'écrire au moins une heure par jour, quitte à détruire le lendemain ce que j'ai fait la veille. Et je ne suis pas un héros du travail...*

13. Et quels sont vos projets d'avenir ?

— *Je publierai vraisemblablement cet automne un roman « La Sommelière ». Un récit conjectural et anthropomorphique « La Cité des Fourmis » est sur le point d'achèvement et « Testament d'un Païen » est en chantier.*

Merci, Jean Follonier ! Notre époque, voué tour à tour au pessimisme ou à l'euphorie, a besoin de la compagnie des enfants et des poètes.

Et les greniers valaisans, quoi que vous en disiez, ne seront jamais vides, tant qu'il demeurera, dans les champs du Vieux-Pays un carré d'ouvriers fidèles (et vous en êtes, cher poète), qui accompliront d'un cœur fervent leur œuvre d'amour et de lumière.

Fernand Deslarzes.

LISTE DES OUVRAGES PARUS :

« Peuple des Montagnes »	13 Etoiles, Sierre
« La Nuit mauvaise », roman	Payot, Lausanne et Hallwag, Berne
« Marguerite Voide », roman	Payot, Lausanne et Hallwag, Berne
« La Vigne morte »	13 Etoiles
« Valais d'Autrefois »	Attinger et Trésors du Livre
« Histoire d'un Barrage »	13 Etoiles
« Valaisannes »	13 Etoiles
« Les Greniers vides »	Attinger

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

divers

XXV^e Festival d'Avignon, 11 juillet - 14 août 1971

Le secrétariat suisse des Rencontres internationales de Jeunes en Avignon vous propose un séjour en cette ville à l'occasion du quinzième Festival.

Programme :

COURS DU PALAIS DES PAPES

Le Théâtre de la Ville présente « Isabelle, trois Caravelles et un Charlatan » ainsi que « La Guerre de Troie n'aura pas lieu ».

« Un contre Tous ».

Deux programmes de ballets.

CLOÎTRE DES CARMES

« Béatrice du Congo » par le Théâtre de la Tempête.

« Le Jeu de Robin et Marion », en collaboration avec l'ORTF.

« La Petite Voiture de Flammes et de Voix ».

CLOÎTRE DES CÉLESTINS

« La Chasse aux Snark ».

« Une certaine forme d'Humour ».

Concert de musique contemporaine.

Jazz.

SALLES DE BANLIEUE

Spectacle de Philippe Avron et Claude Evrard.

PARC DE CHAMPFLEURY

« Le Cirque imaginaire ».

AU VERGER D'ERBAIN V

Rencontres poétiques.

Rencontres et dialogues.

THÉÂTRE MUNICIPAL

Journée CEMEA, le théâtre pour les jeunes.

DIVERS

Cycle d'orgue.

Musique sacrée

Rencontres cinématographiques.

Théâtre ouvert.

Les possibilités d'accueil

RENCONTRES INTERNATIONALES DES JEUNES

Valable pour les jeunes gens et jeunes filles de 18 à 26 ans. Deux sessions de 12 jours : du 16 au 27 juillet et du 30 au 10 août. Chaque session réunit 250 participants. Dès l'arrivée, ils sont accueillis dans des groupes mixtes de 25 personnes de nationalités diverses ; les responsables proposent des activités liées au Festival et à la découverte de la Provence. Prix : 300.— FF comprenant l'inscription, l'assurance, l'hébergement, des spectacles et excursions.

CENTRES DE JEUNES

Valable pour les jeunes gens et jeunes filles de 18 à 26 ans. Une session du 16 juillet au 12 août. Séjour minimum de 4 jours renouvelables (max. 20 jours). Installés dans des

écoles sommairement aménagées pour une vie collective, ils proposent à chacun de construire son propre programme. Inscription : 20.— FF quelle que soit la durée du séjour plus 20.— FF par jour pour l'hébergement, l'assurance et les activités organisées dans les centres. Spectacles et excursions en plus.

CENTRE DE SÉJOUR

Valable pour les personnes âgées au moins de 27 ans et pour les parents accompagnés de leurs enfants de 15 à 17 ans. Séjour minimum de 4 jours renouvelables (maximum 20 jours.) animateurs à disposition, programme déterminé par les participants. Inscription : 25.— FF quelle que soit la durée du séjour, puis 20.— FF par jour pour l'hébergement, l'assurance et les activités organisées dans les centres.

RENCONTRES DE JEUNES DE 16 A 17 ANS

A l'Isle-sur-la-Sorgue, près d'Avignon, du 11 au 30 juillet. Un séjour de 20 jours est destiné aux jeunes gens et jeunes filles de 16 à 17 ans désireux de participer à des activités de vacances liées à la découverte de la région et à certaines manifestations du Festival. Prix global : 555.— FF comprenant l'inscription, l'assurance, l'hébergement, les spectacles et les excursions.

Inscriptions

Choisir ci-dessus la forme d'hébergement souhaitée et demander un formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

Secrétariat suisse pour les Rencontres internationales de Jeunes en Avignon C/ CEMEA, 12, av. du Léman, 1005 Lausanne. Tél. (021) 22 40 09.

Remarques

Le nombre de places est limité. Les voyages sont à la charge des participants, mais avec une réduction de 25 %.

Délai

Inscriptions jusqu'au 10 juin 1971 ou dans la limite des places encore disponibles.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. BESENÇON
1833 Les Avants-sur-Montreux

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

18e Semaine pédagogique internationale

Trogen, Village Pestalozzi, du 16 au 24 juillet 1971

Thème général : **Education à la solidarité****Programme**

Vendredi 16 juillet

Après-midi : Arrivée des participants

18.00 Ouverture de la Semaine et souper au Canada Hall

20.00 Arthur Bill, directeur du Village Pestalozzi : **Le Village Pestalozzi, centre d'éducation internationale**

Samedi 17 juillet

9.30 W. Gottschalch, professeur, Berlin : **Motifs sociaux d'un enseignement visant à l'émancipation**

Après-midi : Visite commentée du Village Pestalozzi

20.00 M. Merohn, Kibboutz Hazorea, Israël : **L'école globale, principe d'éducation dans la communauté du kibboutz**

Dimanche 18 juillet

9.00 Musique et poésie

10.00 Ludwig Räber, professeur, Fribourg : **La formation humaine : objectifs et limites de l'éducation moderne**

Après-midi : Excursion au Gäbris

20.00 M^{me} L. Hainisch-Marchet, Ueberlingen : **L'Ecole d'Humanité, cadre de vie et lieu de formation**

Lundi 19 juillet

9.30 R. Seiss, professeur, Wattenbek : **De quelques erreurs d'une éducation anti-autoritaire**

Après-midi : Visite de la place de la Landsgemeinde, à Trogen

20.00 A. Cardinaux, Brent (VD) : **Le crime de l'école traditionnelle : le lit de Procuste**

Mardi 20 juillet

Excursion d'une journée : Ecole normale de Kreuzlingen — Ile de Reichenau — Ville et château de Meersburg20.00 **Le kibboutz et son école** (diapositives)

Mercredi 21 juillet

9.30 Christian Gasser, industriel, Bienne : **Le monde économique et technique d'aujourd'hui et les tâches de l'école**

Après-midi : Excursion au Hohe Buche ou à Sankt Anton

20.00 H. von Wartburg, Zurich : **Buts éducatifs et vie d'une communauté scolaire (Ecole Rudolf Steiner)**

Jeudi 22 juillet

9.30 G. Rapp, directeur, Lausanne : **Orientation et sélection dans les High Schools et Universités des Etats-Unis**

Après-midi : Visite à Saint-Gall : Cathédrale et Bibliothèque abbatiale, Ecole des hautes études commerciales, Théâtre municipal

20.00 J. Lischer, Hitzkirch : **La formation des enseignants, une double tâche : au service de l'individu et au service de la communauté**

Vendredi 23 juillet

9.30 W. Nicklis, professeur, Braunschweig : **Le postulat de la solidarité face à la formation simultanées des élites et des masses**

Après-midi : Libre

19.00 Soirée récréative internationale

Samedi 24 juillet

Départ après le petit déjeuner

P.S. : La Semaine pédagogique internationale se déroule en allemand et en français. Avant les conférences, les participants recevront des résumés dans leur langue.

Inscriptions : A envoyer, jusqu'au 30 juin 1971, au secrétariat de l'Association suisse des enseignants, case postale 189, 8057 Zurich.**Invitation**

Les Semaines pédagogiques internationales sont organisées, depuis 1953, dans une perspective de compréhension mutuelle et de collaboration entre maîtres de tous les degrés. Comme les précédentes, la rencontre de cette année est placée sous le patronage du Schweizerischer Lehrerverein, du Schweizerischer Lehrerinnenverein, de la Société pédagogique romande, de l'Association des Amis du Sonnenberg et d'autres organisations.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le programme que voici, et nous serions heureux de pouvoir vous compter au nombre des participants.

Paul Binkert, rédacteur SLZ

Remarques

1. Trogen est situé à 900 mètres d'altitude, dans les Préalpes de la Suisse orientale. Des vêtements chauds et de bonnes chaussures de marche sont recommandés.
2. Ceux qui pratiquent la musique sont invités à apporter instrument et partitions.
3. Les participants sont répartis dans des chambres à 2 et 3 lits, dans les différentes maisons du Village Pestalozzi (possibilité de prendre bains et douches dans chaque maison ; apporter les linges de toilette nécessaires). Moyennant une contribution supplémentaire de 40 francs, des chambres à 1 lit peuvent être obtenues au village de Trogen (15 minutes de marche). Les conférences, les repas du soir et les autres manifestations communes ont lieu au Canada Hall ; le petit déjeuner et le repas de midi sont servis dans les différentes maisons.
4. Arrivée : De Saint-Gall (ligne Zurich-Munich), un train régional conduit à Trogen en une demi-heure. Les participants seront attendus à la gare de Trogen, le 16 juillet, aux heures suivantes :

Saint-Gall dép.	15.01	16.45	19.02
Trogen arr.	15.33	17.17	19.35
5. La finance de participation s'élève à Fr. 220.—, excursions non comprises (CCP 80-2623, Schweizerischer Lehrerverein).

Bulletin d'inscription

Mme/Mlle/M. : Nom :	Prénom (s) :
Rue :	Localité (No postal) :
Fonction, profession :	Pays, canton :
Age :	Vœux :
Arrivée :	Départ :
Date :	Signature :

GRETI

SÉMINAIRE D'ÉTÉ 1971

No du cours	Thème	Responsable	Lieu du cours	Prix	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
					lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
					juillet												
Enseignement programmé																	
1	Les fondements de l'enseignement programmé	P. ANTOINE	Nancy	Leysin	3 j.	Fr. 240.—											
2	Initiation aux travaux pratiques	G. KUNZ	Genève	Leysin	6 j.	Fr. 450.—											
3	Perfectionnement et applications	G. KUNZ	Genève	Leysin	6 j.	Fr. 450.—											
Enseignement assisté par ordinateur																	
4	Formation générale	J.-P. CHEVROULET	Neuchâtel	Leysin	6 j.	Fr. 480.—											
5	Initiation	J.-P. CHEVROULET	Neuchâtel	Leysin	3 j.	Fr. 250.—											
6	Pratique avancée	J.-P. MARTINET	Lausanne	Leysin	6 j.	Fr. 480.—											
Autres cours																	
7	La spécificité des moyens audio-visuels	L. PRÉBANDIER	Lausanne	Lausanne	5 j.	Fr. 180.—											
8	Introduction à la consommation des mass-media	J.-P. GOLAY	Lausanne	Leysin	8 j.	Fr. 550.—											
9	Utilisation du magnétophone dans l'enseignement	J. BOREL	Neuchâtel	Neuchâtel	5 j.	Fr. 300.—											
10	Séminaire multi-media	St. PORTMANN	Soleure	Leysin	6 j.	Fr. 500.—											
11	Les problèmes de la grammaire française	Ch. MULLER	Neuchâtel	Leysin	3 j.	Fr. 200.—											
12	Sensibilisation à la dynamique des groupes	D. MERMOD	Genève	Leysin	6 j.	Fr. 480.—											
13	Pédagogie institutionnelle	R. FONVIEILLE	Paris	Leysin	6 j.	Fr. 450.—											
14	Moyens d'évaluation dans l'enseignement	J. CARDINET	Neuchâtel	Leysin	5 j.	Fr. 400.—											
15	Les techniques de créativité	M. FUSTIER	Lyon	Leysin	6 j.	Fr. 460.—											
16	Les techniques d'administration et de supervision scolaires	F. BARBAY	Lausanne	Leysin	5 j.	Fr. 600.—											

Pour tous les cours qui ont lieu à Leysin, les frais de logement et de pension sont compris dans la finance de participation. Les départements de l'Instruction publique accordent, sur demande, d'importants subsides.

Centre d'information des instituteurs

SAISONS

Tel est le titre du dernier travail collectif que notre centre met à votre disposition.

C'est un sujet qui peut être traité durant toute l'année scolaire dans le cadre d'activité dirigée par des équipes d'élèves.

Il comporte quatre thèmes précédés de notions mises à la portée d'enfants de 8 à 12 ans au moyen de quelques croquis significatifs et de quelques poèmes sur les saisons en général.

Chacune des quatre saisons est étudiée selon le même schéma, donnant les consignes d'observation des faits mesurables et observables caractérisant chaque saison, avec les conclusions que les enfants peuvent en tirer.

Les tableaux à compléter sont suivis de séries de planches de dessins de végétaux et d'animaux caractéristiques, dus au talent de J.-Ch. Cornioley et tirées à l'aide de notre offset.

Pour couronner ces observations scientifiques, suivent quelques poésies illustrées concernant la saison étudiée.

Le travail compte 64 pages dont 22 planches totalisant 130 dessins. En outre, une cinquantaine de croquis illustrent les questionnaires et poèmes.

On peut se procurer cet ouvrage pour le prix de Fr. 9.— par versement au CCP 15 155, Centre d'Information des instituteurs, Genève.

Interassociation suisse de natation

PROGRAMME 1971

Cours de natation, de plongeon artistique et de ballet aquatique, organisés en Suisse romande à Genève (piscine des Vernets) par l'Interassociation suisse de natation, IAN.

1. Cours décentralisé de moniteur de natation, les 22 et 23 mai, Genève, piscine des Vernets. Délai d'inscription : 15 mai.
2. Cours décentralisé de moniteur de plongeon artistique, les 5 et 6 juin, Genève (piscine : pas encore désignée). Délai d'inscription : 29 mai.
- 3.1. Cours expérimental, centralisé et combiné de plongeon artistique et de ballet aquatique, les 26 et 27 juin, Genève, piscine des Vernets. Délai d'inscription : 14 juin.
- 3.2. Cours d'initiation ou de perfectionnement aussi bien pour débutants que pour avancés dans l'une ou l'autre des deux disciplines. (Bonnes connaissances de base en natation indispensables.)
- 4.1. Cours préparatoire technique N° I et II, pour la formation des instructeurs suisses de natation (et plongeon artistique) du 28 juin au 7 juillet, Genève, piscine des Vernets. Délai d'inscription : 12 juin.
- 4.2. Formation technique à la natation et au plongeon artistique, suivie d'un examen technique, dont la réussite donne le droit de participation au cours pour la formation des instructeurs suisses de natation (cours de brevet III).
A la fin du cours : 1) « examen blanc » ; 2) démonstrations de plongeon artistique par l'équipe nationale, avec M. André Metzener, entraîneur national ; 3) démonstrations

tration de ballet aquatique par le Corps de ballet aquatique du Club de natation de Zurich, les Limmat Nixen.

- 5.1. Cours expérimental, centralisé et combiné de plongeon artistique et de ballet aquatique, du 19 juillet au 24 juillet, Genève, piscine des Vernets. Délai d'inscription : 5 juillet.
- 5.2. Cours d'initiation ou de perfectionnement aussi bien pour débutants que pour avancés dans l'une ou l'autre des deux disciplines. (Bonnes connaissances de base en natation indispensables.)
- 6.1. Cours préparatoire technique N°s I et II, pour la formation des instructeurs suisses de natation (et plongeon artistique) du 20 juillet au 29 juillet, Genève, piscine des Vernets. Délai d'inscription : 2 juillet.

Direction des cours, renseignements, inscriptions :

M. Thierry Martin
Pont 12
1003 LAUSANNE

Les conférences de Vaumarcus

du 7 au 12 août 1971

Admirablement situé sur une colline surplombant le lac de Neuchâtel, Vaumarcus vous attend, vous qui aspirez à quelques jours de détente dans une ambiance chaleureuse favorisant les contacts amicaux.

Ce séjour concerne non seulement les hommes et les femmes de professions sociale, enseignante ou médicale, mais tous ceux et toutes celles que préoccupent les problèmes actuels. Les personnes de toutes les tendances religieuses ou philosophiques sont les bienvenues.

Le programme comprend des conférences sur des thèmes variés suivies d'entretiens, des cercles d'étude, des concerts, des excursions, des jeux.

Une entière liberté est laissée à chacun de participer ou non au programme établi.

Renseignements auprès de :

M^{me} Claudine Cruchet,
chemin de Béranges 16,
1814 La Tour-de-Peilz

ou :
M. Edmond Aubert,
rue Valentin 48,
1400 Yverdon.

PROGRAMME

Samedi 7	16 h.	Relais aux Cerisiers
	20 h. 15	Le Monde du Bouddha Film réalisé et présenté par M. Gaston Deluz, pasteur à Neuchâtel
Dimanche 8	10 h.	Foi vivante et mort de Dieu M. André Gounelle, professeur à la Faculté protestante de Montpellier
	17 h.	Récital de musique
	20 h.	Culte
Lundi 9	9 h. 15	La Suisse et le monde M. Gilbert Baechtold, conseiller national
	17 h.	Récital de musique
Mardi 10	20 h.	Les petits côtés de la grande histoire M. Henri Parel, ancien directeur de l'Office d'orientation professionnelle, Lausanne

Mercredi 11	9 h. 15	Psychiatrie et morale chrétienne Docteur Georges Aubert, sous-directeur de l'Hôpital psychiatrique de Bellelay
	17 h.	Récital de musique
Jeudi 12	10 h. 15	Réflexions d'un chansonnier Michel Bühler, Sainte-Croix
	13 h.	Clôture

Service de placements SPR

Collègue de Lenzbourg propose échange, 4 semaines, en été (dès le 10 juillet) avec son fils de 16 ans.

Autres possibilités en Suisse allemande (peu en Allemagne).

Offres à André Pulfer, 1802 Corseaux.

L'UNESCO et l'éducation

La Conférence générale de l'Unesco a terminé ses travaux après avoir adopté le programme de l'organisation pour 1971-1972 et voté un budget de 89 898 560 dollars pour en assurer l'exécution. Les délégations des 125 Etats membres ont participé aux débats de cette 16^e session qui aura duré cinq semaines sous la présidence de M. Atilio Dell'Oro Maini (Argentine).

Durant les deux prochaines années, l'Unesco développera son action dans le domaine de l'éducation autour des deux grands axes que sont la démocratisation de l'enseignement et l'éducation permanente. Une commission internationale d'experts sera créée pour examiner les stratégies du développement des systèmes d'enseignement, y compris les questions relatives à l'aide internationale. La Conférence internationale de l'éducation, qui se tiendra à Genève l'année prochaine, aura pour thème « Le milieu social des élèves et leurs chances de succès à l'école ».

Deux conférences régionales de ministres de l'éducation sont prévues : l'une en Asie en 1971, l'autre en Amérique latine en 1972. La même année, une conférence mondiale sur l'éducation des adultes sera organisée. L'application du programme expérimental d'alphabetisation sera étendue et des initiatives seront prises pour encourager la participation des jeunes au développement économique et social.

Dans le domaine des **sciences exactes et naturelles**, il faut noter particulièrement le lancement d'un programme intergouvernemental et multidisciplinaire sur l'homme et la biosphère, la mise en œuvre d'un système mondial d'information scientifique et le développement du système mondial intégré de stations océaniques.

Simultanément, l'Unesco favorisera une réévaluation complète de l'enseignement scientifique supérieur. Elle entreprendra une série d'études pour l'établissement d'une typologie de la science et de la technologie dans les pays en voie de développement. Elle encouragera la coopération internationale dans différents secteurs de la recherche fondamentale : physique théorique, informatique et biologie.

En matière de **sciences sociales**, le programme de l'organisation portera essentiellement sur la contribution de ces disciplines au développement ainsi qu'à la promotion des droits de l'homme et de la paix. Les problèmes de population et de l'environnement feront l'objet d'études et les résultats d'une enquête sur les tendances de la recherche dans les sciences humaines seront publiés.

Dans le **domaine culturel**, une orientation nouvelle sera donnée aux activités de l'Unesco pour tenir compte des

résultats de la conférence sur les politiques culturelles qui s'est tenue à Venise l'été dernier. Dans cet esprit, une Conférence intergouvernementale européenne aura lieu en 1972. Un comité scientifique international sera chargé, à partir de 1971, de la rédaction d'une « Histoire générale de l'Afrique ». En outre, l'organisation maintiendra ses efforts pour la préservation et la mise en valeur de sites et de monuments tels que ceux de Borobudur, Mohenjo-Daro et Philae, de même qu'elle continuera de contribuer à la sauvegarde de Venise.

L'Unesco poursuivra ses recherches et ses expériences à propos du rôle et de l'utilisation des moyens d'information dans la société contemporaine, en accordant une attention particulière à l'emploi des nouvelles techniques de communications spatiales. Un centre d'information sur le droit d'auteur sera créé et 1972 marquera, en tant qu'« Année internationale du livre », les débuts d'une action à longue portée en faveur de la production et de la distribution des ouvrages imprimés.

En collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies, l'Unesco participera à la **Deuxième décennie pour le développement**. La Conférence générale a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils contribuent toujours plus largement au progrès de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information dans les pays en voie de développement. Elle leur demande notamment de renforcer le programme de fonds et dépôts à l'Unesco et de faciliter la coordination des assistances multilatérale et bilatérale.

Informations Unesco.

Pour améliorer la condition du personnel enseignant

L'OIT et L'UNESCO ASSOCIENT LEURS EFFORTS

Toujours plus d'enfants à scolariser et trop peu de maîtres d'école ; des enseignants mécontents de leurs gains et de leurs conditions de travail et qui abandonnent la profession.

Il a plus de vingt ans que ce double problème préoccupe l'OIT et l'Unesco. Pour essayer de remédier à cette situation, les deux organisations ont conjugué leurs efforts et mis en commun leur expérience afin d'élaborer un projet de recommandation concernant la condition du personnel enseignant. Le texte devait en être adopté à l'unanimité par une conférence intergouvernementale spéciale, réunissant les délégations de 76 pays, tenue en octobre 1966 à Paris.

Institué peu après, le comité conjoint OIT-Unesco d'experts sur l'application de la recommandation mit au point un questionnaire détaillé en vue d'obtenir des informations sur la situation des enseignants dans les différents pays. Ce questionnaire fut adressé à 126 Etats, dont 77 firent parvenir une réponse. Des observations furent en outre communiquées par la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante et par d'autres organisations internationales ou nationales d'enseignants.

C'est sur la base de ces réponses que le comité élabora son rapport sur l'application de la recommandation. De cette analyse se dégage un tableau révélateur de la condition actuelle des enseignants, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement.

Bien que la recommandation stipule expressément que l'ensemble des conditions d'emploi et de carrière doivent être établies en consultation avec les enseignants, le comité a été obligé de conclure que, dans de nombreux cas, les

organisations d'enseignants ne participent pas réellement aux décisions touchant à ces questions. Quant aux garanties en matière d'entrée dans la profession, de stage probatoire, de promotion ou de procédure disciplinaire, le comité a constaté là encore qu'elles sont observées dans peu de pays.

Dans certains pays, le recrutement peut être subordonné à des critères autres que professionnels, comme le civisme, l'appartenance à la nationalité du pays ou la bonne réputation. Sont écartés, dans certains pays, les candidats affiliés à des organisations dont le caractère est considéré comme subversif.

Pour ce qui est de la discipline, les régimes varient d'un pays à l'autre et sont loin d'être toujours conformes aux normes de la recommandation. Ainsi, un pays a indiqué dans sa réponse qu'il est interdit aux enseignants de participer à des activités politiques, d'adhérer à un parti politique et de prendre part à une grève. Aussi le comité a-t-il estimé que la protection assurée aux enseignants en matière de discipline et de promotion est bien souvent insuffisante.

Pour ce qui est de la sécurité de l'emploi, le comité a également estimé que, dans beaucoup de pays, « les enseignants doivent davantage la sécurité de leur emploi à la grave pénurie de personnel qu'à des garanties juridiques précises ». Il a souligné que le respect des dispositions de la recommandation ne dépend pas du niveau de développement économique d'un pays mais « de la reconnaissance de certains principes qui sont à la base de toute la conception de la condition du personnel enseignant qu'incarne la recommandation ».

LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les enseignants devraient-ils avoir le droit de recourir à la grève ? La recommandation stipule expressément non seulement que les enseignants doivent être libres d'exercer tous les droits civils et de déterminer leur rémunération et leurs conditions de travail par voie de négociations, mais encore que des organismes paritaires doivent être institués pour le règlement des différends entre les enseignants et leurs employeurs. En cas d'impasse dans les négociations, il est précisé que « les organisations d'enseignants devraient avoir le droit de recourir aux autres moyens d'action dont disposent normalement les autres organisations pour la défense de leurs intérêts légitimes ».

Quant à la détermination des conditions de travail, rares sont les pays qui semblent appliquer le principe énoncé dans la recommandation. Certaines réponses, qui ne mentionnent pas les organisations d'enseignants, laissent supposer que ces conditions sont déterminées unilatéralement, tandis que d'autres indiquent qu'il est tenu compte des intérêts des enseignants sans autre précision.

En ce qui concerne le règlement des conflits, aucune réponse ne fait état de l'existence d'organismes paritaires et quelques réponses seulement précisent que les enseignants peuvent recourir à tous les moyens d'action collective dont jouissent normalement les organisations syndicales ; tel est le cas pour la République fédérale d'Allemagne, l'Australie, la France, Israël, le Japon (enseignants des écoles locales et privées) et le Royaume-Uni. Le droit de grève est cité expressément parmi les moyens d'actions possibles en cas de rupture des négociations seulement dans les réponses de l'Australie, du Cameroun, de Chypre, de la Haute-Volta, du Soudan et de la Suède et, sans cette réserve, par celles des Etats-Unis, de la France et d'Israël.

La recommandation attache une importance particulière à la rémunération, qui constitue l'un des principaux moyens d'attirer et de conserver dans l'enseignement un effectif suffisant de personnes hautement qualifiées. Bien qu'un grand nombre de gouvernements aient répondu à cette question, l'absence de données comparatives a empêché le

comité de vérifier si ces traitements ont suivi la hausse du coût de la vie ou des salaires réels des autres catégories professionnelles. Le retard mis à reviser les traitements a contribué à pousser les organisations d'enseignants à entreprendre une action revendicative directe dans différentes régions du monde. En conclusion de cette section de son rapport, le comité conjoint a exprimé l'espoir que l'OIT effectuera une enquête internationale approfondie sur les traitements des enseignants.

Les réponses relatives à la sécurité sociale ont montré que dans la plupart des cas les normes établies par la convention de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum) ne sont pas respectées.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Pour ce qui est de la formation des maîtres de l'école primaire, plus de la moitié des gouvernements (38) ont indiqué des conditions d'accès plus faciles que celles prévues par la recommandation. Parmi ces réponses, 30 émanent de pays en voie de développement, africains pour la moitié. Il semblerait en revanche que la majorité des pays appliquent les normes énoncées dans la recommandation pour la formation des professeurs du premier cycle du secondaire (ou primaire supérieur), tandis que d'autres pays, africains pour la plupart, indiquent qu'ils ne disposent d'aucun moyen pour assurer la préparation des professeurs du deuxième cycle du secondaire.

Un petit nombre seulement de pays ont fait état de procédures spéciales de sélection destinées à s'assurer que les candidats possèdent les qualités humaines nécessaires pour enseigner ; ce sont la République de Chine, la Hongrie, le Danemark, la Malaisie, Panama, les Philippines, la Tchécoslovaquie et l'URSS. Mais 47 pays font état d'avantages offerts en vue de susciter des candidatures pour la profession enseignante, sous la forme de bourses d'étude et de diverses indemnités. D'autres pays accordent des avantages après la formation sous la forme d'échelons d'ancienneté supplémentaires.

L'inquiétude suscitée dans le monde entier par la pénurie d'enseignants a été l'une des principales raisons qui ont amené l'OIT et l'Unesco à élaborer la recommandation, et tous les efforts entrepris pour améliorer la condition du personnel enseignant visent à remédier à la crise de recrutement. C'est donc avec un intérêt particulier que le comité conjoint des deux institutions a étudié les réponses à la section correspondante du questionnaire. Il en ressort que si l'on constate, en général, un certain progrès dans le recrutement des instituteurs du primaire, il n'en va pas de même pour le secondaire, où la pénurie persiste et risque même d'aller s'aggravant, notamment dans les pays en voie de développement.

Les disciplines pour lesquelles le recrutement est insuffisant sont, par ordre de fréquence, les mathématiques, les langues vivantes, les sciences naturelles et l'éducation physique.

Les rapports attribuent la pénurie à diverses causes, dont celle qui est le plus souvent citée est l'expansion démographique, allant de pair avec un désir croissant d'éducation et la prolongation de la scolarité obligatoire. Tous les pays en voie de développement mentionnent les difficultés économiques, et même des pays économiquement avancés comme la Suède, la Finlande ou l'Italie signale la charge que fait subir au budget de l'éducation la demande croissante d'enseignants. Bon nombre de pays reconnaissent aussi que le recrutement des maîtres est gêné par la concurrence de secteurs professionnels plus lucratifs. Cette dernière raison constitue, de l'avis du comité, le facteur clé. « L'amélioration des traitements du personnel enseignant, souligne-t-il, est l'une des mesures les plus efficaces qui permettrait

de réduire la pénurie de personnel enseignant dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement.

UN FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Dans la conclusion de son rapport le comité note avec satisfaction qu'on admet généralement la nécessité d'assurer aux enseignants une condition qui soit à la mesure du rôle essentiel qu'ils jouent dans le progrès de l'éducation. Il apparaît cependant que des dispositions de la recommandation ne sont encore pleinement appliquées par aucun des 75 pays ayant fourni des informations. Et certaines des lacunes constatées sont si graves, ajoute le comité, que « si aucun progrès n'est réalisé, l'objectif même de la recommandation et le maintien des normes qu'elle énonce seront compromis ».

Insistant à nouveau sur la nécessité d'assurer aux enseignants les mêmes droits civiques, sociaux et économiques que ceux dont jouissent leurs concitoyens, le comité souligne que c'est surtout en ce qui concerne les franchises universitaires et le droit d'organisation et de négociation collective, de même que la participation à l'élaboration de la politique de l'éducation, qu'il importe d'accroître les garanties et les droits des enseignants. Abordant le domaine économique, le comité a estimé que « l'éducation doit être considérée non seulement comme un droit de l'homme, mais encore comme un facteur essentiel du développement ; l'investissement dans l'éducation est donc un investissement pour la croissance ».

(BIT - Information
numéro d'avril 1971,
Services publics 29-4-71.)

Une idée pour les courses scolaires

Dans le cadre de la Semaine de l'aviation du Nord vaudois, qui se déroulera du 12 au 20 juin, une exposition est organisée à la Maison de Ville d'Yverdon.

On y verra de près tout ce qui concerne l'aviation actuelle : services radiophoniques de sécurité, les activités de la Swissair ainsi que celles d'autres compagnies. On y verra les parachutes et les modèles réduits télécommandés les plus modernes.

D'autre part, cette année marque, pour la Swissair, l'entrée en service du Jumbo.

Pour marquer cette date, notre grande compagnie nationale, avec laquelle le comité de la Semaine de l'aviation est en étroite relation, a bien voulu nous faire des propositions particulièrement alléchantes.

Pour visiter l'exposition d'Yverdon, soit à l'aller soit au retour, les frais de train jusqu'à Zurich, le billet d'avion en Jumbo-jet jusqu'à Genève ainsi que le retour en train jusqu'à la gare de départ sont fixés, tout compris, au prix sensationnel de :

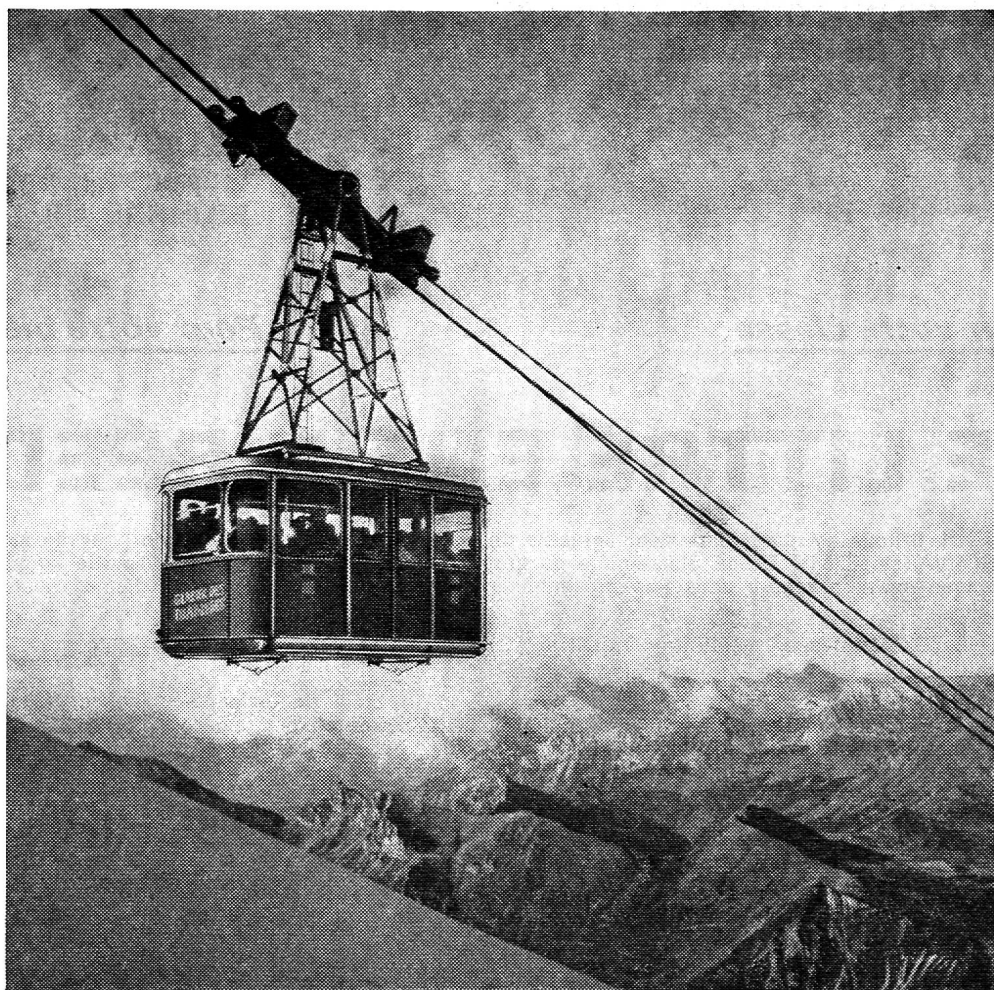
Enfants jusqu'à 12 ans :	Fr. 32.— par participant
Enfants de 12 à 16 ans :	Fr. 41.— par participant

Le voyage peut s'effectuer indifféremment dans un sens ou dans l'autre. Cette offre n'est valable que durant la semaine du 12 au 20 juin.

Pour tout renseignement et inscriptions, s'adresser à M. Biaggiolini, agence de voyage AVY, 1400 Yverdon.

Pour le comité d'organisation de la Semaine de l'aviation :

Yvette Gaille, institutrice, Yverdon



Pour vos courses d'écoles...

Les Diablerets

et ses nombreux buts par téléphériques

Glacier des Diablerets (3000 m.)

Isenau (Palette, 2200 m. — Lac Retaud, 1700 m.)

Grands restaurants avec terrasses au terminus de chaque téléphérique

Correspondance postale aux Diablerets pour le col du Pillon

Renseignements :

Direction ASD, Aigle, tél. (025) 2 16 35

- L'AVIS DU CORPS ENSEIGNANT,
- L'AVIS DE L'ÉCRIVAIN,
- L'AVIS DU CORRECTEUR :



OUI

LE DICTIONNAIRE LITTRÉ,
toujours à la page,
EST IRREMPLAÇABLE

Pour votre classe

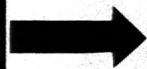
Pour votre bibliothèque

LE LITTRÉ ENFIN RÉÉDITÉ

OUI, il nous est particulièrement agréable de vous apporter, en primeur, une nouvelle aussi surprenante : L'INTROUVABLE, L'INIMITABLE dictionnaire du grand **Emile Littré**, le monument de notre langue que le monde entier nous envie, a reparu dans une présentation moderne et pratique, en 4 volumes seulement, légers et maniables.

LE TEXTE est celui même de l'ORIGINAL, texte auquel viennent s'ajouter et s'intégrer le « supplément » et l'« additif » que Littré avait publiés après coup.

L'IMPRESSION, en Bodoni romain de corps 12, est exécuté sur un papier mince et léger, ne se froissant pas. Le format des quatre volumes reliés, de 1600 pages environ chacun, est de 21 sur 27 cm. Le poids total est un peu inférieur à la moitié de celui du « Littré » original, qui était de 20 kg., supplément compris.

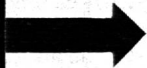


HATEZ-VOUS DE SOUSCRIRE

- car, en raison de son tirage restreint, il deviendra rapidement et de nouveau introuvable,
- car, n'étant pas mis dans le commerce, il ne peut être souscrit qu'aux GRANDES ÉDITIONS dans des conditions aussi avantageuses,
- car, s'il y a beaucoup de DICTIONNAIRES, il n'y a qu'un LITTRÉ, et il DOIT figurer dans votre bibliothèque, ou sur votre bureau,
- car, pour toute souscription, même pour une date différée, le franco de port et d'emballage vous est garanti, si votre souscription nous parvient dans les 10 jours,
- car, enfin, pour vous et pour les vôtres, des conditions exceptionnelles de souscription ont été étudiées, qui vous sont exposées ci-après :

LA MARCHE A SUIVRE est celle-ci : Vous remplissez le BON DE COMMANDE imprimé ci-dessous et, après l'avoir découpé, vous nous l'adressez avec l'affranchissement de DEUX SOUS, sans coller l'enveloppe ; vous bénéficiez ainsi du tarif « imprimé ».

QUATRE POSSIBILITÉS s'offrent à vous : Les volumes peuvent être réglés en un seul versement, ou en 2 versements de Fr. 184.—, en 3 versements de Fr. 129.— payables, respectivement, à 30, 90 et 150 jours dès la réception, ou encore en 10 versements mensuels de Fr. 41.— dès réception des volumes, soit Fr. 410.—.



BON DE COMMANDE

Veillez me faire parvenir, dès parution et franco de port et d'emballage UN dictionnaire LITTRÉ en 4 forts volumes reliés, aux conditions suivantes :

Aux Grandes Editions
10, rue des Battoirs
1211 - GENÈVE 4

- a) Pour le prix de Fr. 368.— payable à 30 jours
 - b) Payable en 2 mensualités consécutives de Fr. 184.—
 - c) Payable en 3 mensualités de Fr. 129.—
 - d) Payable en 10 mensualités consécutives de Fr. 41.—
- (Biffer ce qui ne convient pas, souligner ce qui convient.)

Nom : Profession :
 Adresse : Ville + N° postal :
 Date : Signature :



Bibliothèque
Nationale Suisse
1820 Montreux 1
J. A.
3000 BERNE

9015